



Cognac, le 15 janvier 2024

PREFECTURE DE LA CHARENTE  
7-9 Rue de la Préfecture  
CS 92301  
16023 ANGOULEME CEDEX

N/Réf. : CHC-MV-20240115  
Affaire suivie par : Direction de l'eau et de l'assainissement, Christine HAURET-CLOS.  
Téléphone : 05 45 35 12 29  
Mail : [christine.hauret-clos@grand-cognac.fr](mailto:christine.hauret-clos@grand-cognac.fr)  
Affaire suivie par Madame Nathalie PRUNIER

OBJET : Recherches de gîtes géothermiques – Maison des solidarités de Cognac.

Madame La Préfète,

Par courrier en date du 14 décembre 2023, vous sollicitez l'avis de l'agglomération concernant le projet d'aménagement de 7 sondes géothermiques verticales dans le but d'optimiser la fourniture de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments de future maison des solidarités de Cognac.

Après examen du dossier, nous appelons à avoir une grande vigilance lors des travaux et de l'exploitation du site par rapport à la préservation de la ressource en eau.

En effet, si le projet n'est pas dans le périmètre de protection rapprochée des captages du logis Saint Martin et du parc François 1<sup>er</sup> actuellement exploités par l'agglomération, il n'en demeure pas moins dans le périmètre de protection éloignée dont les dispositions générales sont fixées par l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique n°2011056-0028 en date du 25 février 2011.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame La Préfète, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le vice-président  
en charge du grand et petit cycles de l'eau

  
Mickael VILLEGER  
